46. Refus de délivrer un point de coutume 1603 novembre 2 a. s. Neuchâtel

On refuse de délivrer un point de coutume, car cette question est déjà couvert dans les décrétales.

Du 2 novembre 1603 [02.11.1603].

[...] / [p. 78]

^a ^bBlaise Rossey est present pour avoir ung point de coustume par escript. Messieurs ayant recogneuz que ce qu'il demande est contenu clairement^c dans les decrettalles de nosseigneurs l'on ne luy en peult bailler aulcunes choses. Ains l'on le renvoye auxdites decrettalles, a y veoir la ou il trouvera ce qu'il demande.

Original: AVN B 101.01.01.005, p. 78; Papier, 23.2 × 33.8 cm.

- ^a Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente au crayon: Point de coutume.
- b Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente au crayon, souligné: idem.
- ^c Lecture incertaine.

5

10